



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 16 août 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines et Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Sont absents, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes et le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 23-08-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 23-08-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023 : ADOPTION**

CA 23-08-16-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 14 juin 2023 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



**CA 23-08-16-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 23-08-16 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-08-16, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR YVON CHIASSON, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE, AU MONTANT DE 1 039,98 \$ : AUTORISATION**

**CA 23-08-16-05** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, pour un montant de 1 039,98 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR PATRICK BOUSEZ, PRÉFET, AU MONTANT DE 472,46 \$ : AUTORISATION (DÉPÔT SÉANCE TENANTE)**

**CA 23-08-16-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, au montant de 472,46 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 200,41 \$ : AUTORISATION**

**CA 23-08-16-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 200,41 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.1.5 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION**

**CA 23-08-16-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses des employés de la MRC tel que présenté.

**Proposition adoptée.**



## 5.1.6 PARTICIPATION FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS

### 5.1.6.1 DEMANDE DE COMMANDITE - TOURNOI DE GOLF DE LA SOCIÉTÉ IRLANDAISE DE SOULANGES DU 11 SEPTEMBRE 2023 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de la Société irlandaise de Soulanges d'une contribution financière pour son tournoi de golf caritatif annuel;

CONSIDÉRANT la possibilité de commanditer un trou au montant de 250 \$ et d'obtenir en contrepartie une visibilité;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

**CA 23-08-16-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**de procéder** à l'achat d'une commandite au coût de 250 \$ à la Société irlandaise de Soulanges pour leur tournoi de golf du 11 septembre 2023.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.6.2 OFFRE DE PARTENARIAT - TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE L'ÎLE DU 28 AOÛT 2023 : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'invitation des quatre villes de l'île Perrot à participer au Tournoi de golf des maires de l'île au profit des fonds jeunesse des municipalités de l'île;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

**CA 23-08-16-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'entériner** la participation de la MRC au tournoi de golf des maires de l'île du 28 août 2023, par l'achat d'un quatuor au coût de 1 000 \$.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.6.3 INVITATION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES LE 14 SEPTEMBRE 2023 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'invitation de participer au tournoi de golf de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

**CA 23-08-16-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de faire** un don de 1 000 \$ à la Maison des soins palliatifs pour leur tournoi de golf annuel qui aura lieu le 14 septembre 2023.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.6.4 LETTRE DE REMERCIEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU RENDEZ-VOUS DES PATROUILLEURS 2023 (DU 25 AU 27 AOÛT 2023) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



#### 5.1.6.5 OCTROI D'UN MONTANT DE 1 000 \$ À CENTRAIDE SUD-OUEST DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023-2024 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la campagne annuelle de financement au profit de Centraide Sud-Ouest du Québec vise à mobiliser la communauté et à soutenir les personnes les plus vulnérables de trois MRC de la Montérégie-Ouest, dont la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'événement de lancement de la campagne aura lieu chez Groupe Autoforce/Cadillac Île-Perrot le 20 septembre prochain de 17 h à 20 h;

CONSIDÉRANT que Centraide Sud-Ouest du Québec soutient financièrement plusieurs organismes et projets qui contribuent à la mise en oeuvre de la Politique de développement social durable sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ce partenariat favorisera le rayonnement de Centraide et aura un effet levier sur la capacité de l'organisme à récolter des dons et obtenir le soutien des entreprises et des citoyens;

CONSIDÉRANT que, selon le plan de partenariat proposé, les partenaires prêts à offrir une somme de 1 000 \$ bénéficieront d'une visibilité lors de l'événement, tant sur place que sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux critères d'analyse de demandes de subvention ou d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

**d'octroyer** un montant de 1 000 \$ à Centraide Sud-Ouest du Québec pour l'organisation de l'événement de lancement de la campagne de financement 2023-2024.

**Proposition adoptée.**

#### 5.1.7 SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : MODIFICATION

**CA 23-08-16-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**de retirer** monsieur Raymond Malo comme signataire de deuxième partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

#### 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

*Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt en liasse des documents des points 5.2.1 à 5.2.10.*

#### 5.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE MASKINONGÉ - DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ÉLIMINER LES RETRAITS MINIMUMS OBLIGATOIRES ANNUELS RÉGISSANT LES FONDS ENREGISTRÉS DE REVENU DE RETRAITE (FERR) : DÉPÔT



- 5.2.2 **RÉSOLUTIONS D'APPUI - EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM - PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE : DÉPÔT**
- 5.2.3 **RÉSOLUTIONS EN APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DIVULGUER LES FUITES DE PIPELINE DE MOINS DE 1 500 LITRES : DÉPÔT**
- 5.2.4 **RÉSOLUTION DE LA MRC D'ARGENTEUIL - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR UN PROJET D'APPRÉCIATION DU RISQUE DES SECTEURS INONDABLES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - AUTORISATION DE SIGNATURES : DÉPÔT**
- 5.2.5 **RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE MONTCALM - DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE : DÉPÔT**
- 5.2.6 **RÉSOLUTIONS EN APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER LE PROJET DE LOI 392 - LOI CONCERNANT LA SUSPENSION DE DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERES ET METTANT FIN À LA PRÉSEANCE DES DROITS MINIERES ET GAZIERS SUR LES AUTRES USAGES DU TERRITOIRE : DÉPÔT**
- 5.2.7 **RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 113 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : DÉPÔT**
- 5.2.8 **RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE - ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI 19 NUISANT À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA SUITE DE L'ADOPTION DE CERTAINES MESURES FISCALES PAR LE PARLEMENT DU CANADA) : DÉPÔT**
- 5.2.9 **RÉSOLUTIONS D'APPUI, PROJET DE LOI 22 CONCERNANT L'EXPROPRIATION : DÉPÔT**
- 5.2.10 **AVIS DE NON-INTERVENTION (180-182, RUE PRINCIPALE, LES COTEAUX) : DÉPÔT**
- 5.2.11 **DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC WAZE POUR LA COLLECTE DE DONNÉES DES CONDITIONS ROUTIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'importance des données géospatiales relatives aux conditions routières dans la conception des projets d'aménagement du territoire et de développement social par une analyse intelligente de la mobilité et du transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un système de collecte de données standardisées relatif aux conditions routières en temps réel pour maintenir et partager des données relatives à la mobilité, au transport et au trafic routier;

CONSIDÉRANT QUE la communication des fermetures de routes pour cause de travaux ou d'accidents sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par les usagers de la route sera un atout précieux et permettra aux automobilistes de circuler de façon avisée;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au partenariat avec Waze offre plusieurs avantages pour développer, partager sur les meilleures pratiques et échanger des idées pour améliorer la mobilité;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat offre la possibilité à la MRC de publier des avis d'entrave à la circulation directement dans l'application Waze;



CONSIDÉRANT QUE ce partenariat est gratuit;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-14** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'entériner le partenariat avec Waze pour la collecte de données des conditions routières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

### **5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

### **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

#### **7.1 EMBAUCHE DE MADAME KARINE BISSON À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en juin 2023;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 141 – 30 %	02 454 00 141 – 10 %
02 610 00 141 – 15 %	02 590 00 141 – 10 %
02 400 00 141 – 20 %	02 452 30 141 – 15 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Karine Bisson à titre d'adjointe administrative pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du mardi 5 septembre 2023, selon la classe 4 et l'échelon 9 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

### **8. SÉCURITÉ**

#### **8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**



**8.2.1 LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DANS LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

**10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

**10.3 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

**11.1.1.1 VILLE DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 529-31 ET 529-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 529 RELATIF AU ZONAGE ET RÈGLEMENT NUMÉRO 774 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-31 de la Ville de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement numéro 529 relatif au zonage afin de procéder à la modification de la grille des spécifications afin de revoir le nombre d'étages pour les zones 43C, 184M et 187M et les remplacer par les zones 254M, 285M et 290M;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-32 de la Ville de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement numéro 529 relatif au zonage afin de procéder à la modification de l'annexe 7 concernant les aires non développées et des stationnements en façade;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 774 de la Ville de Saint-Zotique a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 529-31, 529-32 et 774 de la Ville de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin  
APPUYÉ PAR : monsieur Mario Tremblay et résolu**



**que** le comité administratif **approuve** les règlements numéro 529-31, 529-32 et 774 de la Ville de Saint-Zotique et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité des règlements numéro 529-31, 529-32 et 774 de la Ville de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 515-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 515 AFIN DE MODIFIER LES FRAIS POUR UNE DEMANDE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 515-10 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515 afin de modifier les frais pour une demande dans les zones H-120, H-123 et H-131;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie et que la modification du règlement numéro 515-10 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 515-10 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 515-10 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1155 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 775 PORTANT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 776 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX FINS D'EXIGER DES TARIFS POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1155 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet d'exiger le paiement de tarifs pour le traitement des demandes assujetties au règlement numéro 775 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et pour certaines demandes assujetties au règlement numéro 776 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie et que la modification du règlement numéro 1155 de la Ville de Saint-Lazare est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1155 de la Ville de Saint-Lazare et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;





**de délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 1155 de la Ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION — RÈGLEMENT NUMÉRO 1763-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX NUMÉRO 1763 AFIN DE PRÉVOIR LES MODALITÉS POUR LA QUOTE-PART AUX BÉNÉFICIAIRES-TIERS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le Règlement n° 1763;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1763-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 1763 afin de prévoir les modalités pour la quote-part aux bénéficiaires-tiers et apporter des ajustements administratifs aux modalités de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du Règlement n° 1763-01 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie et que la modification du règlement n° 1763-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

**CA 23-08-16-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement n° 1763-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité du règlement n° 1763-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet traité.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12.1.1 LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES - VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2023-2024 POUR UN MONTANT DE 1 454 202 \$ : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.



**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Daniel Martel, maire de L'Île-Cadieux, demande s'il est possible d'acheter une machine à café espresso pour les séances du CA et du conseil ainsi que les rencontres tenues dans la salle 119. Monsieur Beaudoin, directeur général, mentionne qu'un budget pro forma sera proposé au prochain CA.

Monsieur Mario Tremblay, maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, annonce l'embauche d'un directeur général pour sa ville, monsieur Jean-Pierre Roy.

Madame Geneviève Lachance, mairesse de Saint-Lazare, rappelle la tenue ce week-end du Festi Ouest à Saint-Lazare

Monsieur Yvon Chiasson, maire de Saint-Zotique, rappelle quant à lui la tenue du Festival des grillades ce week-end dans sa ville.

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**


Aucune question de la part des citoyens.


**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 23-08-16-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 22.

Proposition adoptée.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier